

EMMERDEMENT ᵛᵃ.mɛʁ.də.mɑ̃ nom masculin



A+

A-

Voir l'onglet: Lexicographie



TLFIWiktionnaireAcadémie 9e

Définition du Trésor de la Langue Française (1960-1990)

Trivial.[Correspond à *emmerder* B]

A. — [Avec l'idée d'embarras, de contrariété] Gros ennui, vive contrariété. *Ça sera exactement pareil sauf qu'on n'aura plus d'emmerdements d'argent* (BEAUVOIR, *Mandarins*, 1954, p. 234) :

1. Les *embarras* de la vie du ^{xvii}^e siècle, les *ennuis* du romantisme, sont remplacés aujourd'hui par ce produit de la fiscalité et de l'étatisme, les **emmerdements** *en chaîne*. (MORAND, *L'Eau sous les ponts*, 1954, p. 194)

B. — *Rare*. [Avec l'idée d'ennui plus ou moins profond] :

2. « Les deux vraies cordes de mon œuvre (...) sont la bouffonnerie et la mélancolie noire, — un **emmerdement** de mon temps, qui m'a fait chercher une espèce de dépaysement... » (GONCOURT, *Journal*, 1863, p. 1359)

Prononciation
[ɑ̃mɛʁdəmɑ̃].

Étymologie et historique

1839 « ennui, contrariété, tracasserie » *un emmerdement sans égal* (FLAUB., *Corresp.*, p. 57). Dér. du rad. de *emmerder** étymol. 3; suff. -(e)*ment*¹ *.

Statistiques
Fréq. abs. littér. : 25.